

même temps la barre d'attache et les chaînes de sûreté qui relient la machine au train. Cet appareil peut rendre de grands services pour les manœuvres de gare et dans certains cas éviter de terribles accidents. Nous en donnons un exemple il y a quelques temps: le fait est assez curieux pour être reproduit en partie:

Le 13 octobre dernier, un train de voyageurs venant de Cincinnati (Amérique), marchait à grande vitesse vers un point de la ligne où un pont venait de s'écrouler.

Lorsque le mécanicien s'en aperçut, il était trop tard pour arrêter la locomotive. Sacrifiant sa propre vie et celle du chauffeur pour sauver celles de cent et quelques personnes qui occupaient les wagons, il se pencha en arrière du tender, qu'il parvint à détacher, laissant derrière lui le train, sinen immobile, de moins livré à une faible impulsion, qui cessa presque aussitôt.

La première voiture s'arrêtait juste à temps sur le bord de l'abîme... Un accident du même genre peut se produire dans notre pays, où les trains ont parfois à franchir des ponts tournants. Mais ce n'est pas seulement des accidents de pont que ce système peut éviter. S'il eût été inventé et appliqué, lors des catastrophes de Fampoux et de Selin, au dire même de son auteur, elles ne seraient pas arrivées.

Nos croyons donc devoir recommander à l'attention des Compagnies de chemins de fer ce procédé ingénieux et qui n'entraîne pas de grands frais d'installation.

M. Michaux demande un associé pour exploiter son brevet, nous sommes convaincus qu'il n'aura pas à le chercher longtemps.

État civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 13 novembre. — Léonie Decaux, rue Philippe-le-Bon. — Julien Vanharswynghels, rue de la Guinguette. — Julien Cornelia, rue de Flandre. — Victor Rufin, rue des Anges prolongée. — J.-B. Hermans, rue de la Barbe d'Or.

du 14 NOVEMBRE. — Uranie Rose, rue de la Pêche. — Mathilde Crampeland, rue Jacquart. — Louis Dhaenens, rue de l'Hommelet. — Auguste Cools, rue des Longues Haies. — Marie Vanderherten, Quai de Leers. — Marie Vandemulbroucke, rue du Pile. — Jean-Baptiste Baetens, rue des Longues Haies. — Louis Corcket, rue Neuve. — Jeanne Lamsiaux, Grande Rue. — Arthur Desrousseaux, rue Pellart. — Maria Leroy, rue Turgot. — Auguste Delannoy, rue du Square. — Alfred Noufouart, rue Archimède. — Robert Gilie, rue de Lille.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 13 novembre. — Vilain, présenté sans vie, rue Décreme. — Clémence David, 3 mois, au Pile. — Charles Fromont, 8 mois, rue de la Barbe d'Or. — Georges Dutilleul, 6 mois, rue d'Arbe. — Célestin Van Geertruy, 1 mois, rue des Longues Haies. — François Jeanroy, 3 mois, rue des Fossés.

du 14 NOVEMBRE. — Albert Deschamps, 18 jours, rue du Coq-Français. — Léonie Leersnyder, 16 ans, bobineuse, rue Philippe-le-Bon.

MARIAGES du 14 NOVEMBRE. — Pierre-Désiré Daull, 23 ans, employé de commerce, et Adéline Quévry, 22 ans, divorcée. — François Lepiat, 23 ans, employé de commerce, et Marie Comerre, 23 ans, sans profession. — Jean Méliard, 35 ans, conducteur de machine, et Anne Blanpain, 24 ans, peigneuse.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille CATTEAU-HESPEL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame LOUISE HESPEL, épouse de Monsieur CÉSAR CATTEAU, décédée à Roubaix le 14 novembre 1874, à l'âge de 58 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 16 novembre 1874, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Décreme, 57.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille NYS-VANDALE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FÉLIX NYS, décédé à Roubaix, le 14 novembre 1874, à l'âge de 49 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 17 novembre, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, sa paroisse. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Anges, n° 3, cour Nys.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel du mois sera célébré le lundi 16 novembre 1874, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur ALFRED-AIMABLE PETIT, décédé à Roubaix, le 13 octobre 1874, à l'âge de 16 ans et 8 mois. La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel anniversaire sera célébré le lundi 16 novembre 1874, à 10 heures 1/4, en l'église paroissiale de Notre-Dame, pour le repos de l'âme de M. FERDINAND PLOYETTE, veuf de Dame ROSINE DELFORTRIE, président de la Société de Secours Mutuels La Sainte Famille, Trésorier de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, décédé subitement à Roubaix, le 17 novembre 1873, dans sa 74^e année. La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel anniversaire sera célébré le mardi 17 novembre 1874, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de Monsieur FRANÇOIS DESCAT, décédé à Roubaix, le 3 novembre 1873, à l'âge de 64 ans et 8 mois. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT — Imprimerie Alfred Roboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Cour d'assises du Nord Présidence de M. JOREL, conseiller. — Ministère public, M. PIERRON, substitut.

Audience du 13 novembre. 1^{er} affaire. — Vol qualifié.

L'accusé est le nommé Jean-Baptiste Cornet, né à Bruges, le 1^{er} janvier 1853, journalier à Grand-Angon (Belgique).

Le 19 août 1874, la nommée Elise Hornet, femme Bruno, domiciliée à Vieux-Rong, constatait en rentrant chez elle vers sept heures du soir qu'un malfaiteur s'était introduit dans sa maison pendant son absence et lui avait dérobé une somme de 78 fr. 50. Il avait brisé quatre carreaux et la traverse du chassis d'une fenêtre et avait pénétré par cette ouverture. Il avait ensuite ouvert une garde-robe à l'aide d'une clef trouvée dans la maison et avait bouleversé tout le linge et tous les effets pour trouver l'argent dont il s'était emparé.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur le nommé Jean-Baptiste Cornet, qui avait été vu pendant la journée, rôdant dans les environs.

aussi son heure, et je ne désespère pas de voir ceux qui encouragent aujourd'hui sa tyrannie applaudir à sa chute.

M. Morvan adressa un signe à sa fille, pour l'engager à ne pas renouveler ses imprudentes excitations.

« Oui, dit-il, il aura son heure, je l'espère aussi; mais à la condition qu'on se garde bien de jouer son jeu. Il faut éviter avec lui tout emportement, toute vivacité qui puisse donner à sa cause la plus légère apparence de raison, opposer à sa méchanceté un sang-froid imperturbable et l'amener, comme on dit en termes militaires, à s'enfermer lui-même. Je connais ces caractères: les gens calmes, parfaitement maîtres d'eux, finissent toujours par trouver le défaut de la cuirasse et par avoir raison. J'ai quelque motif de penser, mon jeune ami, qu'on vous épiera attentivement et qu'on est en vue pour profiter de la première fausse manœuvre que vous pourriez commettre. Gardez une défensive vigilante, et surtout rappelez-vous la promesse que vous m'avez faite; de mon côté j'aurai l'œil ouvert. »

III. LE GRAND PRÉVOT. M. Duperré se retira l'imagination un peu troublée par le souvenir de sa conversation avec Mlle Morvan. Il y avait en elle quelque chose d'énigmatique qui l'intriguait. Ses questions, les souvenirs qu'elle avait évoqués, l'intérêt qu'elle avait paru prendre à tout ce qui le concernait, lui revenaient en mémoire. Il avait constamment devant les yeux cette jeune fille d'une beauté si peu vulgaire, d'une intelligence supérieure, et il se demandait si la prudence ne lui prescrivait pas de ne plus retourner à la Racinais. Mais il sentit que cette détermination lui serait vivement douloureuse, et il trouva une foule d'excellentes

Mis en état d'arrestation, Cornet ne tarda pas à se reconnaître l'auteur du vol. Une perquisition opérée à son domicile avait amené la découverte d'une somme de 554 fr.

L'accusé avoua que la plus grande partie de cette somme provenait de nombreux vols qu'il avait commis en France et en Belgique dans le courant de juillet et d'août 1874.

Déclaré coupable avec le bénéfice des circonstances atténuantes, Cornet est condamné à cinq années de réclusion et à dix ans de surveillance.

Défenseur, M^e De Waranghien. 2^e affaire. — Attentats à la pudeur. — (Huis clos).

Le nommé Dhaussy (Edouard-Joseph), âgé de 23 ans, né à Pois, le 13 février 1851, couvreur, est accusé d'avoir:

1^o A. St-Rémy-mal-Bâti, le 9 août 1874, commis un attentat à la pudeur consommé ou tenté sans violence sur la personne d'Ambroisine Sophie Poly, laquelle était alors âgée de moins de 13 ans;

2^o A. Hannout, en 1874, et à diverses reprises, commis des attentats à la pudeur consommés ou tentés sans violence sur la personne d'Elmire-Clémence Dubuisson, laquelle était alors âgée de moins de 13 ans.

Défenseur: M^e Vauvroumouth. L'audience continue.

Faits Divers

— On écrit de Londres: « L'impératrice de Russie n'a pas échappé aux influences du climat humide de l'Angleterre; un rhume opiniâtre la retient depuis plusieurs jours dans ses appartements et les habitants d'Ashtford, qui avaient déjà fait des préparatifs pour la recevoir demain à Eastreel Park, avec la duchesse d'Edimbourg, sa fille, en sont encore une fois pour leurs frais. »

— On sait combien nos voisins d'outre-Manche ont été surpris et froissés des dernières victoires remportées sur leurs hippodromes par nos chevaux: Or, mardi soir est arrivé, rue Scribe, à Paris, une lettre de l'amiral Rous, invitant le Jockey-club à laisser aux chevaux anglais l'accès des courses françaises. Le comité de la société d'encouragement doit se réunir prochainement pour traiter cette grave question.

— M^e le duc de Châtres, le comte Hallez-Claparède, le vicomte Daru et le comte de Saint-Priest sont partis, hier vendredi, pour l'Angleterre, où ils vont chasser chez le prince de Galles.

— Il y a quelques mois, on nous annonçait la fuite d'un clerc d'huissier nommé Jollain, qui, chargé de recouvrements par son patron, M. Dameuchy, rue Monge, 119, avait disparu, laissant, nous disait-on, dans sa caisse, un passif de plus de 10,000 fr. C'était ce qu'on croyait alors, ce fut ce que nous annonçâmes. Voici maintenant la vérité sur cette affaire, telle qu'elle a été parfaitement établie hier au palais de justice.

Le clerc en question, du nom d'Alexandre Jollain, est un brave garçon qui supportait allégrement l'énorme travail que lui imposaient les recouvrements de l'étude importante de M. Demouchy. Le 14 août dernier, après une suite de courses en plein soleil, il se laissa aller à boire plus qu'à l'habitude, si bien qu'il s'endormit conservant dans sa poche cinq cents francs appartenant à son patron, et qu'à son réveil il constata avec terreur que cette somme avait disparu.

Il partit immédiatement pour aller demander à sa famille la somme perdue. Mais déjà on avait entendu parler du prétendu vol de dix mille francs et sa demande de cinq cents francs fut repoussée.

Le pauvre garçon perdit la tête. Il se sauva en Belgique, entra comme simple ouvrier dans une usine, et là, à force de travail et de privations, il reconstruisit peu à peu la somme perdue. Ces jours derniers, il

raisons pour ne pas prendre de parti à cet égard. Sans bien s'en rendre compte, il était dominé par de riantes impressions; il dina rapidement et alla faire une longue promenade sur le bord de la mer. Le spectacle des flots qui venaient avec un bruit monotone mourir sur la plage, était en harmonie avec les vagues pensées par lesquelles il se laissait bercé.

Lorsqu'il rentra, l'heure était avancée; il faisait une belle nuit étoilée, une pale et douce lumière éclairait les rues désertes de la petite ville, le silence le plus complet l'avait envahi, aucune lampe ne brillait derrière les croisées.

La vue de monsieur Vaudrand, qui sortait d'un cabaret après l'heure fixée par les règlements administratifs, le ramena au sentiment des passions qui troublaient la population de D... Dissimulé dans l'ombre que projetait les maisons, il vit son ennemi qui s'approchait d'une immense enseigne suspendue devant une boutique, et se hissant sur l'appui d'une fenêtre, la descendait, puis la laissait faiblement soutenue, de telle sorte que le plus léger souffle la mettait en branle. En effet, un coup de vent un peu plus fort ne tardait pas à la faire tomber, et elle alla se briser sur le pavé avec un fracas auquel tous les chiens du voisinage mêlèrent leurs aboiements.

Plusieurs croisées s'ouvrirent et le propriétaire de la boutique montra à la sienne sa tête coiffée d'un bonnet de coton.

« M. Ropart, dit l'auteur de cette charmante plaisanterie, qui en attendait l'issue à quelques pas, l'horloge de l'église vient de sonner onze heures et demie: ne pensez-vous pas qu'elle est en avance? »

est venu le rapporter à son patron en se constituant prisonnier. Il va sans dire que le tribunal l'a acquitté.

— Un douloureux événement péniblement impressionné, hier matin, les juges, les jurés et les témoins de la Cour d'assises de Blois.

A peine les jurés venaient-ils de répondre à l'appel de leurs noms que, tout à coup, l'un d'eux, M. Le Barbiere de Préville, s'est affaissé, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Les médecins, appelés en toute hâte, n'ont pu que constater le décès.

M. de Préville, conservateur des hypothèques, à Vendôme, avait de nombreuses sympathies à Blois, où il avait été longtemps receveur des domaines.

— Des faits déplorables se sont passés ces jours-ci à Baugé. Le sous-préfet de Chateaubriant, qui était en tournée de révision pour l'armée territoriale, a été assailli par une bande d'individus qui lui ont jeté des pierres. Un de ces projectiles a atteint le képi du factionnaire, qui a été légèrement contusionné. A la suite de ces faits, une enquête a été ouverte et trois individus ont été mis en état d'arrestation.

UN VOL A L'ASSEMBLÉE — Pendant que la commission de permanence délibérait jeudi, on s'entretenait, raconte le Journal des Débats, dans les couloirs de la Chambre, d'une escroquerie commise avec une rare audace au préjudice de l'Assemblée.

Un individu qui savait qu'un certain nombre de députés n'ont pas touché, depuis le mois d'août, leur indemnité, s'est présenté il y a deux jours à la caisse de la Chambre, porteur d'une lettre paraissant émaner de M. Cézanne.

La lettre et les réponses de ce soi-disant mandataire ne pouvaient inspirer aucune défiance au caissier, qui, d'ailleurs, est depuis longtemps habitué à payer dans des conditions absolument identiques l'indemnité d'un certain nombre de représentants.

Bien que l'honorable député des Hautes-Alpes eût droit à plusieurs mois de son traitement, l'escroc déclara que M. Cézanne l'avait chargé de toucher simplement un mois. Ce stratagème n'avait d'autre but que d'égarer tout soupçon. En effet, le caissier payait sans défiance la somme réclamée.

M. Cézanne étant venu pour régler son compte, apprit ce qui s'était passé. Il expliqua au caissier de l'Assemblée qu'il avait été victime d'un audacieux coquin.

Une information est ouverte.

— On assure qu'un Russe, M. Basile Duridine, vient à son tour de partir de sa résidence de Vienne à Paris en trois jours dans une *troiska* attelée de trois de ses chevaux. Un membre du Jockey-Club de Vienne l'accompagnera et indiquera la route au cocher, lequel est un Tartare du nom de Sauka.

— Voici quelques détails sur le pugilat que nous signalions hier entre deux conseillers généraux de la Côte-d'Or.

Le conseil général que préside M. Magnin et où le radicalisme domine, a eu une dernière séance très-chaude, surtout sur la question de la création d'une école normale laïque de filles. Les uns la voulaient à Dijon, les autres à Semur.

M. Bouchard tenait pour Semur; son confrère en radicalisme, M. Amiel, plaidait pour Dijon.

On ne s'entendait point. Le vote décida, par une voix de majorité, que Semur aurait la préférence.

Ce vote, emporté par M. Bouchard, jeta M. Amiel hors des gonds, et en sortant de la salle, il interpella vivement son émule; celui-ci riposta par des arguments... frappants.

Au bruit de la noise, M. le préfet est accouru, et, du haut de l'escalier, il s'est écrié: Qu'on les mette dedans! Ces mots ont, comme par enchantement, refroidi l'ar-

L'homme ainsi interpellé réforma sa fenêtre avec humeur. M. Vaudrand, sa vengeance satisfaite, se mit à fredonner un refrain militaire. Les vexations de cette nature étaient un des moyens dont il se servait pour répandre la terreur, et elles demeuraient toujours impunies, personne n'étant assez osé pour demander justice.

L'ex-officier aperçut alors M. Duperré et parut sur le point d'aller l'interpeller; mais il réfléchit sans doute que le moment était mal choisi, et il disparut à l'angle de la rue voisine. L'improbation et le mépris qu'il devinait chez le receveur de l'enregistrement, ajoutaient encore à sa haine; l'intervention de celui-ci en faveur de Pauline la transforma en une véritable rage, et il jura d'en tirer une éclatante vengeance: le maintien de son prestige était ce prix.

Il n'eut pas de peine à communiquer sa colère au groupe dont il s'était constitué le chef, et à provoquer dans son sein un concert de récriminations. Les murmures s'adressaient aussi aux habitants de la Racinais, coupables d'avoir recueilli celle qu'on avait jugé à propos de flétrir, mais avec une certaine réserve. Ce vieillard si vert, à l'attitude énergique, paraissait habitué à se faire respecter; son âge lui permettait de choisir avec ceux auxquels il prendrait fantaisie de franchir les bornes, le terrain de la lutte; on présentait un homme qu'il était sage de ne pas traiter légèrement; de plus, il passait pour riche, et tous les fournisseurs avaient intérêt à ménager une maison qui faisait valoir leur commerce et versait beaucoup d'argent dans le pays.

Mais l'animosité se déchaîna contre M. Duperré avec d'autant moins de réserve qu'il ne semblait prendre aucun souci de la réprobation dont il était l'ob-

jet de la réprobation dont il était l'ob-

— On écrit de Londres: « Vous n'avez pas oublié peut-être l'histoire du procès intenté il y a quelques semaines par un paroissien récalcitrant à son pasteur qui lui refusait la communion. M. Jenkins, le paroissien en question, se refuse plus que jamais à croire à l'éternité de l'enfer et à la personnalité du malin esprit, et n'en insiste pas moins à vouloir obliger judiciairement son communication, à lui permettre l'accès des sacrements de l'église établie. Dans le cas présent comme dans l'immense majorité des autres, les délais de la loi sont un mal nécessaire et inévitable et ce n'est guère avant une vingtaine de jours que nous saurons, (provisoirement toutefois, cela va sans dire), si l'on peut être protestant anglican sans croire à la personnalité de Mephistophéles. »

— Depuis quelque temps les traversées de Calais à Douvres se font avec une rapidité extraordinaire. On peut presque prévoir le moment où, grâce aux améliorations successives qui ne manqueront pas de se produire, il sera possible de passer de France en Angleterre en 75 minutes, et même, dans des conditions propices de temps et de marée, en 60 minutes.

On cite, entre autres, le vapeur *Sapphire*, de service postal britannique, qui, cette semaine, a fait le voyage en 1 heure 22 minutes.

Hier ce même navire opérait la traversée en moins de temps encore. Sans les pêcheurs qui encombraient le canal et l'ont contraint à ralentir, il aurait abéré Calais après une heure de marche.

Cette émulon dont se piquent les steamers de la station, indépendamment des avantages qu'elle amène au point de vue du temps gagné, habitude les marins à une grande précision dans les manœuvres.

— ALIÉNATIONS MENTALES. — On parle à Bruxelles d'un fatal événement dont vient d'être victime, à Paris, un jeune homme du monde bruxellois.

Dans une seule soirée, au Jockey-Club, ce jeune homme avait perdu quatre-vingt mille francs.

Le lendemain, malgré toutes ses démarches, il n'avait pu réunir que soixante-et-onze mille francs.

On ne trouve pas si facilement une pareille somme en argent du jour au lendemain.

Le jeune homme se laissa aller à un désespoir qui altéra sa raison.

Sa folie se manifesta d'une façon étrange. Il acheta une cinquantaine de croix de la Légion d'Honneur, convoqua chez lui tous les Belges qu'il connaissait à Paris, et leur distribua des décorations, en disant que le maréchal Mac-Mahon l'avait chargé de les gagner ainsi à la cause du septennat et de l'ordre moral.

Un parent de jeune homme, accompagné de deux frères cédites, est allé le chercher à Paris et l'a ramené en Belgique.

On espère que des soins et du calme le rendront bientôt à la raison.

— Un terrible accident est arrivé avant-hier au cirque d'Angers; pendant une représentation.

Les nombreux spectateurs attirés par les débuts d'une nouvelle troupe, s'étaient avec émotion les périlleux exercices exécutés sur le trapèze par MM. Simeon et Paul, lorsque tout à coup le premier des deux qui tenait le trapèze vint à le lâcher pour une cause restée inconnue, et fut précipité dans le vide, entraînant dans sa chute son camarade.

Malheureusement que le lustre vint amortir leur chute et séparer les deux gymnastes; ce qui n'empêcha pas qu'ils restèrent l'un et l'autre étendus sans connaissance, et qu'on fut obligé de les emporter, au milieu d'une profonde émotion.

et. L'amour-propre des petites villes est singulièrement irritable, et l'on prend facilement humeur contre ceux qui assistent impassibles et indifférents au jeu des passions qui s'agitent autour d'eux. On y est surtout sévère à l'égard des fonctionnaires, qu'on ne croit pas quittes parce qu'ils remplissent consciencieusement leur tâche, et l'on est tout disposé à les soumettre à une servitude qui s'étendrait à tous les détails de leur vie privée.

Il n'était possible de laisser cet étranger à qui l'on voulait bien accorder l'hospitalité, le droit de se mettre en révolte contre les habitudes de l'endroit, de braver l'opinion en se constituant le protecteur d'une personne que l'on avait mise à l'index. Etait-ce donc parce qu'aux yeux de quelques-uns il passait pour joli garçon, à la tournure distinguée, qu'il se croyait le droit de vivre en état de provocation à l'égard de tout le monde? On était bien décidé à lui faire voir que les habitants de D... n'admettaient pas cette prétention.

Vaudrand soufflait le feu et ne tarissait pas en diatribes contre ce petit monsieur, qu'il ne tarderait pas à mettre à la raison. Sous ses auspices une persécution journalière ne tarda pas à s'organiser contre le receveur de l'enregistrement. Dans les petites localités, il y a habituellement entre le fonctionnaire et le public un échange de concessions mutuelles, qui profite aux uns et aux autres. On lui fit voir qu'il n'avait nullement à espérer pour son compte les bénéfices de cette transaction: on s'étudia à lui rendre sa tâche aussi pénible que possible.